

LES DISPOSITIFS PARTICIPATIFS DANS UN MONDE DE COMMUNICATION

[Marie Dufrasne](#)

Éditions de l'Université de Lorraine | « Questions de communication »

2022/1 n° 41 | pages 87 à 102

ISSN 1633-5961

ISBN 9782384510184

DOI 10.4000/questionsdecommunication.28849

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-questions-de-communication-2022-1-page-87.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Éditions de l'Université de Lorraine.

© Éditions de l'Université de Lorraine. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Les dispositifs participatifs dans un monde de communication

Participatory mechanisms in a world of communication

Marie Dufrasne



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/questionsdecommunication/28849>

DOI : 10.4000/questionsdecommunication.28849

ISSN : 2259-8901

Éditeur

Presses universitaires de Lorraine

Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2022

Pagination : 87-102

ISBN : 978-2-38451-018-4

ISSN : 1633-5961

Référence électronique

Marie Dufrasne, « Les dispositifs participatifs dans un monde de communication », *Questions de communication* [En ligne], 41 | 2022, mis en ligne le 01 octobre 2022, consulté le 20 octobre 2022.

URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/28849> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.28849>



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International
- CC BY-NC-ND 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

MARIE DUFRASNE

Université Saint-Louis – Bruxelles, Engage – Research Center for Publicness
in Contemporary Communication, B-1000 Bruxelles, Belgique
marie.dufasne@usaintlouis.be

LES DISPOSITIFS PARTICIPATIFS DANS UN MONDE DE COMMUNICATION

Résumé. — L'avenir de l'impératif participatif s'articule à un contexte d'intrication croissante entre la participation et la communication et à un processus de médiatisation croissante des relations sociales. Dans ce contexte où communication et participation en viennent à poursuivre les mêmes objectifs, les pratiques se coconstruisent sur la base de références aux imaginaires de la participation et de la communication, ce qui conduit à la confusion. L'intrication entre la participation et la communication, la prédominance du caractère technique des dispositifs participatifs, leurs objectifs peu clairs ou utilitaristes minent la confiance qu'ont les citoyens dans la participation elle-même, alors que ses objectifs idéaux visent l'effet inverse. L'impératif participatif semble donc devoir se réinventer de manière plus authentique et délibérative.

Mots clés. — participation, démocratie, communication participative, délibération

L'avenir de l'impératif participatif s'articule au contexte d'une valorisation récurrente, ces vingt dernières années, de la discussion, du débat, de la délibération, de la participation, du partenariat entre les individus et une institution (politique, médiatique, entreprise privée). L'attention accrue que portent les gouvernements et leurs administrations au renforcement de leurs relations avec les citoyens est le résultat d'un changement du contexte dans lequel s'élaborent les politiques publiques. Les administrations et gouvernements se trouvent confrontés à un monde de plus en plus interconnecté et complexe. Alors qu'il n'y a pas de désaffection populaire pour l'idée de démocratie, les cultures et les structures traditionnelles de prise de décision et d'élaboration des politiques sont perçues par les citoyens comme étant trop distantes (Coleman et Gotze, 2001). Dans une telle situation, les gouvernements se trouvent de plus en plus contraints de veiller à l'efficacité et à la légitimité de leurs politiques. Ils découvrent qu'ils ne seront plus en mesure de conduire et de mettre en œuvre avec efficacité des politiques si les citoyens ne les comprennent pas et ne les soutiennent pas (OCDE, 2002). Dans le même temps, certaines analyses mettent en avant qu'avec la hausse du niveau d'éducation et la diffusion des valeurs post-matérialistes, les citoyens seraient demandeurs de plus de participation. Les citoyens n'accepteraient plus de se laisser imposer des décisions par le haut, sans avoir été consultés (Inglehart, 2015 ; Dalton, 2008), et formuleraient des demandes accrues d'interventions plus régulières dans l'espace public. L'impératif participatif dans l'action publique est souvent invoqué par la littérature scientifique (Blondiaux, 2007 ; Talpin, 2006) pour montrer combien les institutions sont incitées à s'ouvrir à la participation et comment les représentants politiques tentent de reconquérir une légitimité en réfléchissant à des mécanismes de démocratie participative (Carausan, 2011) se concrétisant en de multiples dispositifs participatifs¹.

En effet, la notion de participation fait l'objet d'une inflation dans les discours politiques et tend à être présentée comme la solution aux nombreux problèmes de désintérêt des citoyens à l'égard de la représentation politique. La participation rend possible une réorganisation des modes traditionnels de relation entre citoyens et élus. « Une rhétorique partenariale, fortement relayée, se fait jour, fondée à la fois sur une valorisation de la praxis des acteurs, et sur une croyance dans leur capacité dialogique » (Errecart, 2013 : 221). Elle permettrait aussi de proposer une horizontalisation du pouvoir au sein d'une entreprise, d'insuffler une plus grande interaction entre les intervenants d'une émission télé et leur public ou encore de valoriser la connaissance d'un amateur

¹ Les « dispositifs participatifs » envisagent les « dispositifs » comme un agencement d'éléments pouvant être des discours, des procédures, des relations ou des objets techniques permettant des expériences variées qui sollicitent la « participation » des individus et des associations à un exercice qui, de façon plus ou moins intégrée, semble partager information, communication, expression, délibération – et parfois décision. Les exemples utilisés consistent en des dispositifs institutionnels mais la plupart du temps avec le regard communicationnel et envisagés à partir de l'appropriation par les usagers.

auprès d'une institution culturelle. Les injonctions à la participation sont légion tels des « impératifs catégoriques », quel que soit le domaine d'activité (Roginsky *et al.*, 2021). Les mots qui réussissent socialement, tels que la participation, « sont souvent ceux qui sont capables d'agglomérer chez des locuteurs très divers une pluralité de sens qui flirte avec la confusion, d'être perçus comme les réceptacles de promesses et de valeurs diverses » (Neveu, 1997 : 13).

À mesure que le vocabulaire de la participation pénètre des univers variés d'interventions ou d'expériences, les angles adoptés pour en apprécier la portée se multiplient (Pelchat, 2010). Selon les champs sociaux ou politiques, la participation prend des formes différentes et le terme est alors utilisé très largement pour décrire des réalités diverses : on peut voter pour élire le produit de l'année, faire *interagir* le public d'une émission ou d'une pièce de théâtre, *établir un partenariat* autour d'un projet d'intérêt collectif, *débattre* avec d'autres utilisateurs des plateformes de médias sociaux ; on peut *prendre part* à un dispositif politique officiel de redistribution du pouvoir, *cocréer* un projet au sein d'une entreprise ou d'une commune/municipalité, *contribuer* à un sondage ou à une consultation, *impliquer* un malade dans son parcours de soins, *signer* une pétition... L'hypothèse de l'émergence de formes nouvelles de participation politique bouscule également les frontières entre expression, participation, engagement et mobilisation (Blanchard *et al.*, 2013). Nonna Mayer (2010 : 57) rappelle que, dans la définition de la participation, « la dimension expressive et symbolique des comportements a été revalorisée ». À tel point qu'à la notion de participation sont parfois préférées celles de répertoire d'actions (Saurugger, 2002) ou bien de parole politique (Monnoyer-Smith, 2011). Par l'articulation des pratiques et des répertoires d'actions, « participer, c'est ainsi prendre part à des univers de sens en train de se faire, s'initier à des formes d'expérience publique, apprendre à maîtriser des processus de catégorisation et d'argumentation, des manières de voir et de dire et des activités de coopération et de communication – autant de modalités d'engagement dans un monde commun » (Céfaï *et al.*, 2012 : 13).

Le contexte contemporain contribue évidemment au caractère axiomatique de la participation, lequel concourt à ce que les participants identifient eux-mêmes différentes pratiques comme relevant de la participation. Selon Thierry Maillet (2007), les sociétés occidentales seraient guidées vers une société de la participation révélant une volonté d'ouverture aux autres et une « génération participation » qui serait devenue une classe de valeurs plutôt que d'âge. Le développement exponentiel des usages contributifs en ligne – Web 2.0 – (Proulx, 2017 ; Ertzscheid, 2014) constitue un autre élément du contexte (journalisme participatif, documentaires amateurs et militants, encyclopédie collaborative), tout comme l'appropriation démocratique des dispositifs techniques. Les citoyens s'approprient les codes stylistiques et les nouvelles formes de connaissance de la culture participative en ligne (une connaissance partagée, cumulative, contributive). En effet, l'environnement du Web offre un large éventail de formes de participation politique qui adoptent différentes formules : sites Web pour

groupes d'activistes, forums de discussions et de débats, documentaires sur des manifestations et affrontements politiques mis en ligne sur YouTube. Cette visibilité des débats et cette omniprésence de lieux de participation concourent à l'évidence et à la pluralité de la participation.

La communication comme composante de la participation

L'évolution du contexte décrite ci-dessus favorise également une intrication de la participation et de la communication. L'évolution des modalités de communication en tant que pratiques culturelles, sociales, politiques ou économiques s'opère dans un contexte de mutation du paysage médiatique et au cœur d'un processus de médiatisation croissante des relations sociales. Florence Millerand *et al.* (2010 : 4) pensent qu'il faut « envisager la mutation de la communication dans les termes, non pas d'une révolution, mais d'une évolution graduelle et progressive des usages qui s'articule autour du déplacement d'un modèle de la diffusion vers un modèle de la participation et de la contribution ».

L'intrication de la participation et de la communication réside autant dans des glissements sémantiques que dans des mouvements de va-et-vient entre des rhétoriques et des pratiques. Les deux termes partagent initialement les mêmes signifiants : partage, relation, faire part de, avoir part, participer à. Le rôle de l'imaginaire lié aux deux notions est central dans cette articulation. En effet, participation et communication renvoient toutes deux à l'idée d'un lien universel, à l'idéal de « communication planétaire » (Breton, 1992), voire de « fusion communautaire » (Mattelart, 1999). La participation et l'interaction avec le citoyen sont envisagées pour rétablir les liens ou renouer le lien entre la société civile et le politique par exemple (Bacqué et Sintomer, 2001). Les pratiques se coconstruisent sur la base de références aux imaginaires de la participation et de la communication. Les imaginaires de la communication comme lien universel ou moyen du vivre ensemble se mêlent à ceux de la participation comme idéal d'échange, de partage, de débat et de concertation. « Le management participatif ou la communication participative [...] sont peut-être l'illustration d'un concept migrateur qui se loge partout où un besoin de "reliance" [...], à visée fonctionnaliste, se fait sentir entre l'émetteur et le récepteur » (Monseigne, 2009 : 32). Par ailleurs, les pratiques et les discours sur la participation interrogent les visions de la communication qu'elles mobilisent. Ainsi font-elles écho aux réflexions développées par John Dewey qui voit la participation comme un critère pour hiérarchiser le degré de communication (Quéré, 2014). Plus le degré est élevé et la forme de communication élaborée, plus sa portée sociale serait significative.

L'intrication de la communication et de la participation s'opère par le fait qu'elles contribuent toutes deux à lutter contre les mêmes problèmes. La participation est indissociable de la notion de crise de la représentation, laquelle est combattue par le renforcement de la communication à destination des citoyens, et dans un même temps par le développement de dispositifs d'inclusion. Face aux démocraties représentatives, fondées sur l'élection, « les démocraties d'expression, d'implication et d'intervention » (Rosanvallon, 2006 : 27) se seraient affirmées. Communication et participation partagent, par exemple, le même but de réintroduire de la proximité. En effet, la communication, définie comme relation, peut concourir au même but que la participation lorsque celle-ci vise à rétablir les liens entre citoyens et institutions ou élus, entre la société civile et le politique. La communication exercera alors une influence sur la perception de la définition de la participation. Cette intrication conduit à la confusion. Régulièrement, des institutions choisissent de développer la communication pour renforcer le sentiment d'appartenance au collectif, objectif que la Commission européenne tente par exemple d'atteindre en mettant en place l'initiative citoyenne européenne² (ICE), qui est un dispositif de *participation*. « Il ne s'agit donc plus uniquement de penser la société en termes de communication globale, de communion de l'humanité tout entière qui serait liée de manière universelle, mais plutôt en termes de participation et de procédures de concertation visant à renouer le lien entre la société civile et les élus » (Monseigne, 2009 : 39). La participation devient alors communicationnelle et la communication participative. À la suite de l'impératif participatif, l'idée d'une communication différente apparaît et des initiatives se multiplient, en s'appropriant de nouvelles règles de communication « fondées essentiellement sur la promotion du dialogue et la participation des citoyens » (Bresson Gillet, 2012). Les institutions politiques (au niveau européen, national ou régional) vont lier, voire à certains moments confondre, les buts de la participation et de la communication. En effet, les objectifs de la communication institutionnelle sont parfois similaires à ceux de la participation institutionnalisée : favoriser l'appropriation des enjeux, vaincre l'appréhension à l'égard du système politique ou la défiance envers les représentants et susciter un sentiment d'adhésion. La participation va être perçue par les institutions comme un moyen de mieux connaître l'opinion des citoyens mais également de mieux communiquer avec les citoyens, par ce qu'elles concevront comme une communication participative

2 Une initiative citoyenne européenne est une invitation faite à la Commission à présenter une proposition législative dans un domaine dans lequel l'Union européenne (UE) est habilitée à légiférer. Après constitution d'un comité de sept citoyens issus de sept États membres, l'initiative peut être enregistrée et faire certifier son système de collecte de signatures. Si la Commission accepte l'enregistrement, l'initiative doit alors parvenir à récolter le soutien d'au moins un million de citoyens issus d'au moins sept États membres de l'UE. Les signatures doivent être certifiées par les autorités nationales. Si l'initiative a remporté au moins un million de signatures, elle est présentée à la Commission, qui l'examine et y donne une réponse après une audition publique auprès du Parlement européen. Si la Commission adopte la proposition, la procédure législative classique démarre.

(Dufrasne, 2017). Ce type de procédure révèle le mélange des genres entre « impératifs promotionnels » (Wojcik, 2011 : 142) et souhait de faire débattre en vue de produire des recommandations pour légitimer l'action des institutions. La communication manifeste ainsi la visée utilitariste de la participation par rapport à son caractère utopique sous-jacent.

Une sociologie compréhensive des pratiques au sein et autour de dispositifs participatifs institutionnalisés est intéressante en ce qu'elle met au jour de nombreuses résistances face à ce modèle et tend à montrer que certains participants investissent un dispositif avec leurs propres intérêts, aspirations et représentations et résistent aux pratiques de communication ou de médiactivisme justement pour coller à leurs propres intérêts, aspirations et représentations. Ces participants pensent que l'Internet et la communication ne sont rien sans un réseau de vrais militants. Ils sont conscients que la communication et les technologies de l'information et de la communication (TIC) peuvent renforcer et accompagner une coalition dans son action ou des citoyens dans leur participation mais qu'elles ne s'y substituent pas (Dufrasne, 2017). De nombreux acteurs idéalisent la participation électronique et voient dans les technologies de l'Internet une solution miraculeuse pour la communication et la mobilisation. Ces acteurs révèlent la persistance, aujourd'hui, d'une croyance en une participation fortement facilitée par un certain imaginaire de la technique (Flichy, 2008). Cette conviction est d'ailleurs partagée par exemple par la Commission européenne qui estime que récolter un million de signatures (*via* l'ICE), avec les possibilités actuelles fournies par l'Internet, est chose assez aisée. Il a fallu plusieurs interventions de *ECI Campaign*³ et du Médiateur européen (2015) afin de parvenir à ce que la Commission se départisse de sa conception utopiste et déterministe quant aux effets de la technologie sur la participation. Ces participants semblent être ceux qui déchantent le plus quant à la possibilité de mener une campagne de récolte de signatures par le seul biais de l'Internet. Ils déchantent aussi par rapport à la proximité que l'Internet est censé favoriser avec le politique et finissent par se rendre compte que ce facilitateur n'est en réalité utile que si la volonté de mettre en place un véritable dialogue est préexistante. Dans le cas de l'ICE, les TIC et l'Internet en particulier n'ont en aucune façon renforcé la proximité avec les institutions, n'ont pas bouleversé les structures du politique et de l'économie au niveau européen, et n'ont que très rarement provoqué une modification du rapport de force existant entre les institutions européennes et la société civile (Dufrasne, 2016b). Ces constats peuvent être renouvelés à partir d'autres dispositifs au niveau européen ou national (la Conférence sur l'avenir de l'Europe,

3 La campagne pour l'initiative citoyenne européenne (*ECI Campaign*) a émergé lors de la Convention constitutionnelle européenne sur l'avenir de l'Europe (2002-2003). L'association Initiative pour la citoyenneté européenne lui a fourni sa base légale en 2015. La campagne a œuvré pour l'introduction légale de l'initiative citoyenne européenne (ICE), le premier et unique instrument de démocratie transnationale, participative et numérique (*The ECI Campaign*, accès : <https://citizens-initiative.eu/about-us/>). Désormais, elle soutient les ICE individuelles avec un logiciel de collecte en ligne, des campagnes, des collectes de fonds et des conseils juridiques.

la consultation sur la septième réforme de l'État en Belgique⁴) qui misent principalement sur le fait que la création et la mise à disposition d'un dispositif dans sa composante technique (site Web, forum de consultation, plateforme, application) suffisent à constituer de la participation mais assortissent désormais ce dispositif technique à un processus délibératif.

Construction de la communication et déconstruction de la participation

Dans ce contexte de promiscuité sémantique et intentionnelle entre la communication et la participation, il semble utile d'analyser la mise en technologie⁵ de la participation, d'étudier la manière dont ces technologies « organisent des relations entre acteurs politiques (citoyens, décideurs, représentants de la société civile, etc.) et cadrent leurs pratiques de participation (mobilisations, consultations, délibérations, votes, etc.), contribuant ainsi à rendre opérationnelles certaines conceptions de la démocratie et de la citoyenneté » (Badouard, 2014 : 32). Le fait que la participation passe par un dispositif technique, une plateforme en ligne, renforce la place du médium qui permet à la participation d'avoir lieu. Ainsi souvent, pour qu'il y ait participation, faudrait-il, du point de vue de l'institution qui l'initie, un dispositif technique qui organise les règles de l'échange. Comme si donner accès à un espace de communication/participation suffisait à la communication/participation. Le caractère technique (le canal) de la communication prend alors, de surcroît, le dessus sur sa conception relationnelle dont l'objectif pourrait, par exemple, être de renforcer les liens entre des associations de la société civile ou d'initier un dialogue entre élus et citoyens. Cette plateformesation de la participation (Badouard, 2014) altère fortement les possibilités d'apprentissage et les bénéfices (pédagogiques, sociaux, relationnels, culturels) que partagent théoriquement la communication et la participation. En effet, très souvent, les moyens (humains et financiers) dégagés pour un dispositif participatif sont dépensés pour la mise en technologie et non pour l'animer; le modérer, le poursuivre et l'inscrire dans le processus politique, donner un *feedback* aux participants ou entretenir la relation. La plateformesation, voire la mise en application de la participation, oscillent en outre parfois entre démocratisation de la parole et son instrumentalisation (en se servant, ou non, du nombre de

4 Une plateforme en ligne est l'élément central de la Conférence sur l'avenir de l'Europe (2021-2022). Celle-ci est assortie d'une assemblée plénière et d'une série de panels citoyens. Accès : <https://futureu.europa.eu/?locale=fr>: La Belgique organise en 2022 une consultation des citoyens sur la réforme de l'État *via* une plateforme en ligne. Cette consultation est complétée en 2023 par l'introduction de commissions délibératives incluant des citoyens tirés au sort. Accès : <https://monopinion.belgium.be/>

5 Analyser la mise en technologie consiste à examiner les manières dont les principes de démocratie participative et les stratégies en découlant sont traduits dans des ressources techniques (une plateforme de consultation par exemple).

contributions ; en tenant compte, ou non, du statut du contributeur). Par ailleurs, *liker* une proposition sur une plateforme de consultation, telle que *Fluicity* par exemple, ne permet pas au participant d'appréhender ce que revêt la politique et son long processus d'opérationnalisation tout en escamotant la conflictualité inhérente à la démocratie. Enfin, certaines applications ou plateformes dites participatives⁶ peuvent encourager un rapport utilitariste, individualiste, autocentré de type NIMBY⁷ et peu propice au « faire société » pourtant inscrit dans la notion de participation.

Dès lors, certains auteurs sont très critiques quant à cette collusion entre communication et participation citoyenne. Par exemple, Jodi Dean (2008) pense que la myriade d'idées exprimées et de réseaux, ainsi que les idéaux de participation et d'accès à l'information, minent les opportunités d'engagement politique et citoyen, parce que la communication serait devenue un facteur d'existence et non de signification. Elle estime que les médias sociaux sont présentés comme les outils du changement social, de la démocratie et de la liberté d'expression mais que dans un même temps ils ont pour effet de faire baisser la participation réelle et la prise de risque. Les médias sociaux seraient perçus positivement à partir de deux aspects qu'elle juge relever du fantasme : le fantasme de l'abondance et le fantasme de la participation. Tandis que l'abondance d'informations et de messages est en général perçue comme un facteur d'accroissement du potentiel démocratique, J. Dean, quant à elle, dénonce la diffusion d'informations et de messages comme révélateur du fait que ce qui importe après tout c'est d'être là, d'en être et non d'obtenir une réponse. Les individus évolueraient dans un mélange inerte de communication et répondraient à leur propre besoin de se sentir informés et engagés, ce qu'elle nomme « le fantasme de la participation ». Dans le même ordre, certains relèvent l'ambiguïté dans la définition de la participation jugée tantôt comme un artifice ou un gadget électoral plutôt que comme un courant, tantôt comme une amplification de la démocratie d'opinion avec la crainte qu'en donnant la parole à tout le monde sur tous les aspects à tout moment, une politique des sondages devienne la norme. La réflexion politique sur la participation apparaît alors « comme le prolongement d'un comportement individuel qui monte dans la société de la consommation depuis quelques années et qui se diffuse fortement à d'autres univers » (Maillet, 2007 : 24). Peter Dahlgren (2012 : 16), même si sa critique est moins radicale, souligne toutefois que la démocratie réclame des expériences hors ligne : « Si le Web offre un environnement important pour la participation sociétale, il n'est guère – en particulier chez les plus jeunes – ressenti comme radicalement à part de leur vie en général. Toutefois, sur le plan sociologique, on peut avancer [...] que certaines fonctions sociales nécessitent aussi des éléments

6 Citons par exemple Un pays pour demain (consultation fédérale en Belgique), *Debate Europe*, *CitizenLab*, *Fluicity*, *FixMyStreet*, ou encore les différentes plateformes d'organisation de pétitions.

7 NIMBY est un acronyme tiré de l'anglais *Not In My Backyard* (« Pas dans mon jardin »). Il désigne une attitude qui consiste à approuver un projet, à la condition qu'il se fasse ailleurs, loin de son lieu de résidence (voir <https://fr.wikipedia.org/wiki/Nimby>).

de rencontres *in vivo*, en face à face, pour pouvoir être reconnues. La démocratie en fait partie ».

Cependant, si nous reprenons l'exemple de l'ICE et de la participation au niveau européen, les technologies en soutien à la participation (plateformes en ligne, outils collaboratifs) ont favorisé la proximité entre les associations militant sur une même thématique. Ces outils et modes de faire sont de puissants vecteurs de mobilisation sociale et politique, transformant les « *collective actions* » en « *connective actions* » (Bennett et Segerberg, 2013). Les technologies ont aidé à démocratiser la société civile, à apporter des changements dans les structures, à insérer de nouveaux types d'acteurs, à instaurer plus d'égalité entre les différentes associations (au sein d'une initiative, une association locale peut participer au même titre qu'un grand syndicat européen), à modifier le poids entre le centre et la périphérie et à développer les contacts. Les pratiques de communication et l'appui des TIC ont permis aux coalitions autour des initiatives de collaborer plus facilement et de se coordonner dans une action dans le temps court (un an de récolte de signatures pour l'exemple de l'ICE). Les pratiques de communication et les technologies en soutien à la participation ont permis de renouveler quelque peu le public de la participation européenne, non par elles-mêmes, mais en procurant aux acteurs les moyens de le faire. Ainsi sont-elles intervenues dans le mode de construction des nouveaux collectifs autour des initiatives, en permettant de rassembler des associations de toutes tailles, de tous niveaux et provenant de partout en Europe (et non plus uniquement des grandes associations-fédérations européennes). Ces associations citoyennes qui sont ancrées dans un territoire, dans une pratique et dans une cause favorisent un élargissement par le bas de la sphère publique, une transformation par le bas de la démocratie. Ces associations ont communiqué largement et utilisé toute une série de technologies pour chercher à toucher le grand public européen et le convaincre de signer. Pour la première fois dans la participation citoyenne européenne, le participant final (dans ce cas le signataire) est bel et bien le citoyen individuel. Et la totalité des participants rencontrés en sont convaincus, cela n'aurait pas été possible sans cette communication massive qui leur a permis de faire percoler toute une série d'enjeux européens et de préoccupations auprès d'un public en général très peu touché par la participation citoyenne (Dufrasne, 2016b).

Conclusion

La façon dont les institutions et les organisations envisagent de mettre en place la participation a évolué. Les dispositifs participatifs sont la traduction matérielle de l'évolution des politiques participatives et révèlent l'évolution des normes d'action (Mabi, 2011 ; Dufrasne, 2019a). Une certaine conception de la démocratie est rendue opérationnelle par l'institution qui met en place la participation, est « inscrite » dans un dispositif et retravaillée par les participants. En effet, l'étude

des pratiques met au jour les mécanismes de réinterprétation dont les normes et les dispositifs font l'objet depuis leur création jusqu'à leur appropriation par les acteurs. Par exemple, le dispositif de l'ICE voit se confronter en son sein deux visions différentes de la façon dont se forment les publics en démocratie. En considérant un dispositif institutionnel proposant une certaine participation, une première vision est celle d'une participation volontaire, une proposition faite aux citoyens de s'impliquer dans la politique européenne, de venir « faire public » comme la Commission l'entend. Dans cette conception normative, l'expression serait légitime parce qu'elle intervient au sein d'un dispositif institutionnel qui va contribuer à faire évoluer les formes de citoyenneté en fonction de ses caractéristiques sociotechniques. Dans la seconde vision, il s'agirait plutôt des façons de problématiser l'objet du débat et des conditions dans lesquelles il est débattu qui vont déterminer la manière dont le public va s'investir. En effet, la récolte de signatures n'est qu'un des éléments d'un plan d'action plus large. En proposant d'autres conditions de participation en complément ou en marge du dispositif institutionnel, les promoteurs d'initiatives vont venir modifier l'investissement, la participation. Les acteurs peuvent alors, d'une certaine manière, s'émanciper des programmes institutionnels rigides. Jürgen Habermas (1997 : 332) distingue « d'un côté les délibérations qui sont menées pour parvenir à une décision et qui sont régulées par des procédures démocratiques et, de l'autre, les processus informels de formation de l'opinion qui se déroulent dans l'espace public ». Il est donc important de s'intéresser, dans le cadre de certains dispositifs institutionnels, aux processus informels qui se déroulent en marge du dispositif. En effet, dans le cas de l'ICE, mise à part une audition publique formelle prévue par la réglementation pour les initiatives réussies, les moments de débats sont plutôt organisés en marge du dispositif, de manière informelle, par les acteurs des initiatives. Ces débats permettent parfois d'amorcer une politisation auprès de leur public et de publiciser des problèmes sociaux ou économiques, de sorte qu'on puisse observer l'émergence au niveau européen de « contre-pouvoirs délibératifs temporaires » (Carrel, 2006). Pour les participants aux initiatives, la participation citoyenne est la démocratie en action, ce que Jacques Rancière (2005) appelle la « démocratie pratiquée ». Selon eux, agir ne veut pas dire se cantonner à s'inscrire dans un dispositif institutionnel. Par la participation citoyenne telle qu'ils l'envisagent et l'expérimentent, ils se réoctroient le rôle d'acteur et d'initiateur – ce que sous-entend d'ailleurs le terme « initiative ».

Or, la démocratie n'est pas pratiquée par le plus grand nombre. Ainsi n'est-il pas anodin que « les incitations, voire les injonctions, à participer, soient en général beaucoup plus manifestes et pressantes que les demandes de participation de la part du "citoyen ordinaire", de "l'homme de la rue", du "touriste culturel" ou du "consommateur moyen", auquel ces injonctions s'adressent » (Zask, 2011 : 7). La plupart du temps, la participation est prévue dans un créneau dédié selon un dispositif pensé d'après les objectifs de l'institution *via* un mécanisme prévu pour un participant imaginé. Proposer de participer *via* une application, une plateforme en ligne ou un jeu revêt un aspect ludique mais détourne

d'une certaine manière le citoyen de sujets importants. La plupart du temps, les participants cherchent inconsciemment à correspondre au rôle auquel leur position va les destiner, et ce, « qu'ils jouent le jeu tel qu'il est prévu d'avance ou qu'ils soient sommés d'améliorer le jeu qu'ils vont jouer au profit de l'organisation qui les incite à participer » (*ibid.* : 9). Le fonctionnement d'une société et plus particulièrement celle d'une démocratie libérale ne peut s'appuyer sur le fait que les participants se cantonnent à un rôle qui leur est prescrit. Selon Joëlle Zask, le fait de faire participer peut aussi être le fait d'une organisation qui a pour objectif que les participants contribuent à légitimer ses actions en participant. En effet, les habitants en cochant leur préférence pour un aménagement urbain ou les visiteurs en actionnant le mécanisme d'une œuvre d'art vont justifier les dispositifs de consultation et de médiation muséale et légitimer les institutions politiques et culturelles. Ce type de participation serait tout au plus un dispositif dont le but est de tirer le meilleur parti possible des individus au profit d'une entreprise dont les finalités ne sont pas de leur ressort. Régulièrement, des institutions « font croire » à de la participation au sein de dispositifs où les citoyens « font figure » de participants. Ce fut par exemple le cas avec le forum *Debate Europe* qui consistait en un forum de discussion en ligne présenté comme une réelle consultation (Dufrasne, 2011) ou dans le manque de considération politique de la Commission européenne envers les ICE réussies (Dufrasne, 2019a). Les dispositifs de la démocratie participative charrient, dans l'imaginaire des citoyens, des attentes fortes qui ne sont pas assez souvent rencontrées, surtout lorsque les finalités et le *genre*⁸ du dispositif participatif ne sont pas clairement énoncés. Ainsi l'ICE se présente-t-elle comme un réel droit d'initiative, gagné sous forme de pétition, organisé par du *lobbying* et au sein duquel les participants espèrent pouvoir délibérer (Dufrasne, 2016a).

La démocratie participative fait la promesse d'une forme de rééquilibrage des rapports de force et de redistribution du pouvoir. Cette promesse n'est pas souvent tenue en ce que de nombreux dispositifs institutionnels ne permettent aucunement l'expression ou l'égalisation des rapports de force dans un escamotage de la conflictualité (Dufrasne, 2019b), cette conflictualité étant pourtant inhérente à la démocratie et à la politique de manière plus générale. Lorsqu'on tente d'appréhender une citoyenneté plurielle, la dimension du conflit est importante. Certains travaux considèrent d'ailleurs le conflit comme l'essence du politique (Mouffe, 1999 ; Rancière, 2005). Il est intéressant à ce titre de replacer la participation dans l'ensemble des initiatives touchant aux relations avec le pouvoir en se posant la question du type de pouvoir attribué aux participants et imaginé par ceux-ci. « Toute expérience participative constitue une opportunité pour une critique des formes de domination sociale et politique.

8 Selon J. Yates et W. Orlikowski (2002), un *genre* est un type d'actions de communication qu'une communauté reconnaît comme étant approprié pour accomplir une certaine action ou atteindre un certain but. Un genre est usuel ou récurrent, soit il relève de l'habitude ou de la routine, soit il est mobilisé stratégiquement pour accomplir une action de communication précise.

Cette capacité critique apparaît dans les jeux de disqualification croisée comme dans la résistance qui leur est opposée » (Rui, 2007 : 68).

L'intrication entre la participation et la communication, la prédominance du caractère technique des dispositifs participatifs, leurs objectifs peu clairs ou utilitaristes minent la confiance qu'ont les citoyens dans la participation elle-même, alors même que ses objectifs idéaux visent l'effet inverse. Dès lors, l'un des principaux défis de la participation des citoyens est de garantir que le processus soit à la fois authentique, inclusif et délibératif (Suteu et Tierney, 2018) tout en l'inscrivant pleinement dans le processus de démocratie représentative. Afin d'atteindre ces objectifs, plusieurs réformes constitutionnelles récentes – par exemple en Islande, en Irlande et en partie au Luxembourg – ont complété l'utilisation du référendum à la fin du processus par des assemblées de citoyens ou des mini-publics qui contribuent à l'élaboration des réformes constitutionnelles. La délibération joue par exemple un rôle important pour l'intégrité dans la phase préélectorale des référendums constitutionnels (Kersting et Grömping, 2021) et la participation y joue son rôle pédagogique et produit ses effets d'apprentissage du « faire société ». L'injonction à la participation dans un tel cadre revêt alors un rôle relativement important en ce qu'elle conduit le participant à une adhésion et à un engagement dans une entreprise commune, à viser cet intérêt collectif en tant que partie intégrante de la démocratie.

Références

- Bacqué M.-H. et Sintomer Y., 2001, « Gestion de proximité et démocratie participative », *Les Annales de la recherche urbaine*, 90 (1), p. 148-155. http://www.annalesdelarechercheurbaine.fr/IMG/pdf/Bacque_Sintomer_ARU_90.pdf
- Badouard R., 2014, « La mise en technologie des projets politiques. Une approche "orientée design" de la participation en ligne », *Participations*, 8 (1), p. 31-54. <https://doi.org/10.3917/parti.008.0031>
- Bennett W. L. et Segerberg A., 2013, *The Logic of Connective Action. Digital Media and the Personalization of Contentious Politics*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Blanchard G., Gadras S. et Wojcik S., 2013, « Analyser la participation politique en ligne : des traces numériques aux pratiques sociales », dans C. Barats (dir.), *Manuel d'analyse du web en sciences humaines et sociales*, Paris, A. Colin, p. 166-186.
- Blondiaux L., 2007, « La démocratie participative, sous conditions et malgré tout. Un plaidoyer paradoxal en faveur de l'innovation démocratique », *Mouvements*, 50, p. 118-129. <https://doi.org/10.3917/mouv.050.0118>
- Bresson Gillet S., 2012, « L'institutionnalisation du débat public en France : communication et régulation », présentation au colloque *Communiquer dans un monde de normes. L'information et la communication dans les enjeux contemporains de la « mondialisation »*, Lille, 7-8 mars.

- Breton P., 1992, *L'Utopie de la communication. Le mythe du « village planétaire »*, Paris, Éd. La Découverte.
- Carausan M., 2011, « The European Citizens' Initiative – Participatory Democracy in the European Union », *6th edition of the International Conference European Integration. European Integration Realities and Perspectives Proceedings*, 6, p. 19-26.
- Carrel M., 2006, « Politisation et publicisation : les effets fragiles de la délibération en milieu populaire », *Politix*, 75, p. 33-51. <https://doi.org/10.3917/pox.075.0033>
- Céfaï D., Carrel M., Talpin J., Eliasoph N. et Lichterman P., 2012, « Ethnographies de la participation », *Participations*, 4 (3), p. 7-48. <https://doi.org/10.3917/parti.004.0005>
- Coleman S. et Gotze J., 2001, *Bowling Together. Online Public Engagement in Policy Deliberation*, Londres, Hansard Society.
- Dahlgren P., 2012, « Web et participation politique : quelles promesses et quels pièges ? », *Questions de communication*, 21, p. 13-24. <https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.6545>
- Dalton R. J., 2008, *The Good Citizen: How a Younger Generation Is Reshaping American politics*, Washington, CQ Press.
- Dean J., 2008, « Communicative Capitalism: Circulation and the Foreclosure of Politics », dans M. Boler (éd.), *Digital Media and Democracy. Tactics in Hard Times*, Cambridge, MIT Press, p. 101-121.
- Dufasne M., 2011, « Plus de débats sur l'Europe pour plus d'implication des citoyens ? Analyse du forum de discussion en ligne *Debate Europe* », dans C. Cheneviere et G. Duchenne (dirs), *Les modes d'expression de la citoyenneté européenne*, Louvain, Presses universitaires de Louvain, p. 103-119.
- Dufasne M., 2016a, « The European Citizens' Initiative as a hybrid participatory genre », dans M. Conrad, A. Knaut et K. Böttger (dirs), *Bridging the Gap? Opportunities and Constraints of the European Citizens' Initiative*, Baden-Baden, Nomos Verlag, p. 95-111.
- Dufasne M., 2016b, *La Participation composite. Extensions et déclinaisons de la participation citoyenne vues au travers des pratiques de l'Initiative citoyenne européenne*, thèse de doctorat en science de l'information et de la communication, Université Saint-Louis-Bruxelles.
- Dufasne M., 2017, « L'initiative citoyenne européenne révèle l'impasse communicationnelle entre les citoyens et les institutions », *Hermès, La Revue*, 77, p. 63-70. <https://doi.org/10.3917/herm.077.0063>
- Dufasne M., 2019a, « Les pratiques participatives à l'épreuve du dispositif institutionnel : la résistible révision de la réglementation de l'ICE », dans E. Dubout, F. Martucci et F. Picod, *L'Initiative citoyenne européenne*, Bruxelles, Bruylant, p. 225-283.
- Dufasne M., 2019b, « L'escamotage de la conflictualité. Les pratiques participatives à l'épreuve du dispositif de l'Initiative citoyenne européenne », *Cahiers Protagoras*, 6, p. 21-32.
- Errecart A., 2013, « Du "paradigme délibératif" à la rhétorique partenariale : quels apports et quels fondements d'une analyse communicationnelle ? », dans B. Vacher, C. Le Moëne et A. Kiyindou (éds), *Communication et débat public : les réseaux numériques au service de la démocratie ?*, Paris, Éd. L'Harmattan, p. 221-228.
- Ertzscheid O., 2014, « Du pinceau de la contribution à l'échelle de la participation », *Les Cahiers de la SFSIC*, 9, p. 234-239.

- Flichy P., 2008, « Technique, usage et représentations », *Réseaux. Communication, technologie, société*, 148-149, p. 147-174.
- Habermas J., 1997 [1992], *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, trad. de l'allemand par R. Rochlitz et C. Bouchindhomme, Paris, Gallimard.
- Inglehart R., 2015, *The Silent Revolution. Changing Values and Political Styles Among Western Publics*, Princeton, Princeton University Press.
- Kersting N. et Grömping M., 2021, « Direct democracy integrity and the 2017 constitutional referendum in Turkey: a new research instrument », *European Political Science*, p. 1-21. <https://doi.org/10.1057/s41304-020-00309-3>
- Mabi C., 2011, « Les conceptions de la participation citoyenne inscrites au sein d'un dispositif de concertation. Étude du débat public CNDP "Projet de parc éolien en mer des deux côtes" », communication orale présentée à la deuxième journée doctorale sur la participation du public et la démocratie participative, École des hautes études en sciences sociales (EHESS), Paris, 18 oct. <https://www.participation-et-democratie.fr/les-conceptions-de-la-participation-citoyenne-inscrites-au-sein-d-un-dispositif-de-concertation>
- Maillet T., 2007 [2006], *Génération participation. De la société de consommation à la société de participation*, 2^e éd., Paris, M21 Éd.
- Mattelart A., 1999, *Histoire de l'utopie planétaire. De la cité prophétique à la société globale*, Paris, Éd. La Découverte.
- Mayer N., 2010, *Sociologie des comportements politiques*, Paris, A. Colin.
- Millerand F., Proulx S. et Rueff J. (dirs), 2010, *Web social. Mutation de la communication*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Médiateur européen, 2015, *La Médiatrice demande à la Commission de rendre l'Initiative citoyenne européenne politiquement pertinente. Communiqué de presse n°4/2015*, 6 mars. <http://www.ombudsman.europa.eu/en/press/release.faces/fr/59208/html.bookmark;sessionId=552C845E22A3F35BFA17058A773C02B2>
- Monnoyer-Smith L., 2011, « La participation en ligne, révélateur d'une évolution des pratiques politiques ? », *Participations*, 1, p. 156-185. <https://doi.org/10.3917/parti.001.0156>
- Monseigne A., 2009, « Participation, communication : un bain sémantique partagé », *Communication & Organisation*, 35, p. 30-46. <https://doi.org/10.4000/communicationorganisation.707>
- Mouffe C., 1999, « Deliberative Democracy or Agonistic Pluralism? », *Social Research*, 66 (3), p. 745-758.
- Neveu É., 1997 [1994], *Une société de communication ?* Paris, Montchrestien.
- OCDE, 2002, *Des citoyens partenaires. Manuel de l'OCDE sur l'information, la consultation et la participation à la formulation des politiques publiques*, Paris, Éd. de l'OCDE. <https://doi.org/10.1787/9789264295575-fr>
- Pelchat Y., 2010, « L'appel à la participation. Une vision privatisée de l'inégalité ? », *Nouvelles pratiques sociales*, 22 (2), p. 114-129. <https://doi.org/10.7202/044223ar>
- Proulx S., 2017, « L'injonction à participer au monde numérique », *Communiquer. Revue de communication sociale et publique*, 20, p. 15-27. <https://doi.org/10.4000/communiquer.2308>

- Quéré L., 2014, « Le modèle esthétique de la communication de John Dewey », communication orale présentée au colloque « *Communication, culture et communauté. L'École de Chicago en débat* », Universidade Lusofona do Porto (Portugal), 21 févr. http://cems.ehess.fr/docannexe/file/3168/porto2014_quere2.pdf
- Rancière J., 2005, *La Haine de la démocratie*, Paris, La Fabrique Éd.
- Roginsky S., Renard D. et Dufrasne M., 2021, « La participation dans un monde de communication », *Recherches en communication*, 52, p. 1-7. <https://ojs.uclouvain.be/index.php/rec/article/view/62593/59493>
- Rosanvallon P., 2006, *La Contre-Démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Éd. Le Seuil.
- Rui S., 2007, « Changer la donne ou donner le change ? », *Économie et Humanisme*, 382, p. 66-69. http://www.revue-economie-et-humanisme.eu/bdf/docs/r382_66_changerladonne.pdf
- Saurugger S., 2002, « L'expertise : un mode de participation des groupes d'intérêt au processus décisionnel communautaire », *Revue française de science politique*, 52 (4), p. 375-401. <https://doi.org/10.3917/rfsp.524.0375>
- Suteu S. et Tierney S., 2018, « Squaring the circle? Bringing deliberation and participation together in processes of constitution-making », dans R. Levy, H. Kong, J. King et G. Orr (éds), *The Cambridge Handbook of Deliberative Constitutionalism*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 282-294.
- Talpin J., 2006, « Jouer les bons citoyens. Les effets contrastés de l'engagement au sein de dispositifs participatifs », *Politix*, 75 (3), p. 11-31. <https://doi.org/10.3917/pox.075.0011>
- Wojcik S., 2011, « Participer... et après ? L'expérience des consultations européennes des citoyens 2009 », *Politique européenne*, 34, p. 135-166. <https://doi.org/10.3917/poeu.034.0135>
- Yates J. et Orlikowski W., 2002, « Genre systems: Structuring Interaction through Communicative Norms », *The Journal of Business Communication*, 39 (1), p. 13-35.
- Zask J., 2011, *Participer. Essai sur les formes démocratiques de la participation*, Lormont, Éd. Le Bord de l'eau.

